

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rés
a
Mon
be

05162522

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 02 NOV. 2005

Greffe

Le greffier en chef
H. BOURDON

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **AGRI-SOVET**Forme juridique : **SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE**Siege : **rue de Braibant, 13 à 5590 CINEY, section de BRAIBANT**N° d'entreprise : **0424178426****Objet de l'acte : AUGMENTATION DU CAPITAL - MODIFICATION ET ADAPTATION DES STATUTS.**

D'un procès verbal dressé par Maître Etienne BEGUIN, notaire à BEAURAING, en date du 19 octobre 2005, portant la mention d'enregistrement suivante "enregistré à GEDINNE le 25 octobre suivant, volume 375, folio 10, case 3, 7 rôles sans renvoi. reçu 25 euros. le receveur Collignon.", il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé

1. D'augmenter la part fixe du capital social de SEPT EUROS ET NONANTE-NEUF CENTS (7,99-), pour le porter de SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS BELGES (750.000,-) à DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18.600,-) par incorporation des réserves disponibles. En conséquence, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant :

-« Le capital social est illimité. La part fixe du capital social est de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS.

Il est représenté au moyen de parts sociales nominatives-sans désignation de valeur nominale, souscrites par les associés lors de leur admission. »

2. De modifier la composition du conseil d'administration et de remplacer le premier paragraphe de l'article 13 des statuts par le texte suivant :

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de DEUX membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée indéterminée. Le mandat des administrateurs est gratuit sauf décision contraire de l'Assemblée Générale».

3. D'adapter les statuts au nouveau Code des sociétés.

4. De fixer le nombre des administrateurs à trois et d'appeler à ces fonctions, Monsieur Jean-Claude GERARD, Madame Marie-Claire DELAHAUT et Monsieur Nicolas GERARD.

Le mandat des administrateurs est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Les administrateurs se sont réunis en conseil et ont procédé à la nomination des administrateurs-délégués et Président du Conseil d'administration

A l'unanimité, le Conseil a décidé d'appeler aux fonctions:

1. D'administrateur-délégué :

- Monsieur Nicolas GERARD , prénommé;

2. de Président du Conseil d'Administration :

- Monsieur Nicolas GERARD , prénommé.

Les mandats de Président et d'Administrateur-délégué sont gratuits, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Pour extrait analytique conforme délivré aux fins d'insertion au Moniteur Belge.

Dépôts en même temps :

-expédition de l'acte du 19 octobre 2005 contenant coordination des statuts. Etienne BEGUIN, Notaire à BEAURAING.

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature